

Initiatives ministérielles

Nous estimons que le gouvernement fédéral doit, de toute évidence, jouer un rôle beaucoup plus sérieux afin de garantir le succès de toutes ces stratégies nationales dans le secteur forestier.»

Bien que le comité suggère qu'il faille s'assurer de la collaboration des provinces pour ce faire, force est de constater que le fédéral s'est abondamment permis d'intervenir dans ce champ de compétence sans le consentement exprès du gouvernement du Québec.

Il en va ainsi dans le domaine de la foresterie où, premièrement, le Québec s'est opposé en vain à la création du ministère des Forêts, y voyant à juste titre une intrusion dans un de ses champs de compétence exclusive; le Québec n'est pas signataire de la Stratégie nationale sur les forêts; aucun ministre québécois n'a participé, depuis 1991, aux travaux du Conseil canadien des ministres des Forêts, suite à l'échec de l'Accord du lac Meech; le Québec vient de rendre publique sa propre stratégie d'aménagement des forêts, comme c'est son privilège dans sa propre sphère de compétence exclusive.

Qu'y a-t-il de légitime pour le gouvernement fédéral à intervenir dans un champ de compétence provincial? Comment peut-il prétendre agir dans le meilleur intérêt des Québécois lorsqu'il se moque, depuis des décennies, à la fois de sa propre Constitution et des revendications de tous les gouvernements du Québec qui se sont succédé à l'Assemblée nationale?

Pourtant, la volonté avouée du gouvernement libéral de mettre fin aux chevauchements et aux doublages pourrait servir de prétexte en or pour abolir le ministère des Ressources naturelles ou, du moins, permettre aux provinces qui le désirent de se retirer des programmes fédéraux touchant les ressources naturelles.

Je pourrais comparer en cette Chambre les fonctions des ministères des Ressources naturelles du Québec et le ministère des Ressources naturelles du Canada.

• (1615)

Selon l'analyse des chevauchements entre le fédéral et les provinces, effectuée en 1991 par le Conseil du Trésor du Canada, les activités du ministère des Ressources naturelles au fédéral et au Québec se recoupent de façon très importante.

J'aimerais donc apporter un amendement au projet de loi C-48, amendement qui serait respectueux de la Constitution du Canada, amendement qui serait respectueux des revendications traditionnelles du Québec. Voici donc cet amendement. Je propose, appuyé par le député de Frontenac:

Que tous les mots suivant le mot «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes, parce que le principe du projet de loi ne prévoit pas donner au ministre le pouvoir de compenser financièrement le Québec, s'il désire exercer lui-même sa compétence exclusive en matière de ressources naturelles, en accord avec la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi constitutionnelle du Canada de 1982.

Le président suppléant (M. Kilger): La Présidence a été consultée et l'amendement est recevable.

[Traduction]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter le gouvernement d'avoir adopté une politique réformiste pour une consolidation des ministères. Puisqu'il s'agit de traduire en loi

un fait accompli, je devrais peut-être remercier le précédent gouvernement pour ce projet de loi recyclé et porter un toast aux antagonistes disparus.

Cela dit, l'actuel gouvernement est loin d'être clair en ce qui concerne le concept avancé. On peut en dire autant de presque tous les concepts qu'avance l'actuel gouvernement, mais je reviendrai là-dessus une autre fois.

Une consolidation a pour objet d'accroître l'efficacité des gestionnaires et de réaliser des économies. Qu'en est-il dans ce cas? Au lieu de 10 sous-ministres adjoints, il y en aura désormais sept, ce qui est louable. Certes, de modestes économies ont été réalisées dans la comptabilisation des ressources humaines, mais, tout compte fait, la baisse des frais généraux du ministère atteint seulement 16 millions de dollars, soit 1,6 p. 100 de son budget annuel. L'éléphant a donc accouché d'une souris.

Le ministère s'est vanté d'avoir réalisé cet amalgame sans effectuer de trop fortes compressions dans le personnel. La loi prévoit, à l'article 8, que tous les employés de l'ancien ministère occuperont les mêmes fonctions dans le nouveau. Soit, cette mesure a peut-être du bon à court terme dans le cas des commis, des dactylos, des techniciens et des autres employés de rang inférieur qui n'auraient fait que grossir les rangs des chômeurs déjà trop nombreux que compte le Canada. Mais ne serait-il pas à propos de réduire le nombre des cadres intermédiaires et des technocrates, compte tenu de la réalité économique qui est la nôtre?

• (1620)

Ce ministère, qui s'occupe presque exclusivement de domaines qui relèvent de la compétence des provinces, dispose d'un budget de un milliard de dollars et d'un effectif de 5 000 employés, dont 3 000 travaillent à Ottawa. Comment rationaliser un peu tout ça?

Je sais pertinemment que les gouvernements ne sont pas les seuls à être atteints de cette maladie qu'est la bureaucratisation aiguë. J'ai connu, à titre d'employé ou d'associé, des sociétés de ressources multinationales qui étaient confrontées au même problème. Elles se sont dotées de soupapes de sécurité qui leur permettent de se prémunir contre les risques d'une croissance incontrôlée qui les acculerait à la faillite.

À intervalles de quelques années, les conseils de sociétés comme Exxon, Shell ou Noranda prennent conscience qu'il y a un déséquilibre entre les salaires qu'ils versent et leur revenu brut. Les chefs de service sont alors convoqués au bureau du directeur général, où ils s'entendent dire: «Nous avons trop d'ingénieurs, trop de concepteurs, trop de gens qui travaillent à des programmes qui font double emploi, trop d'adjoints administratifs, trop de spécialistes qui ne sortent jamais de leur bureau» et quoi encore.

On pratique des coupes radicales, et la survie de la société est assurée. Ce n'est pas beau à voir, mais c'est ce qui garde la société à flot et préserve les emplois de ceux qui récoltent les matières premières, et qui enrichissent ainsi la société et la nation.

Jusqu'à maintenant, les gouvernements du Canada n'ont jamais réagi à ces exigences économiques, qui les touchent pour autant également. Ils semblent penser pouvoir augmenter sans fin leurs recettes et n'avoir aucune raison véritable de réduire leurs